

Image not found or type unknown



## Preavis quand cdi à 6 mois

Par **emiliecorbi**, le **06/02/2008 à 12:35**

Bonjour,rrnrje suis dans une société en cdi depuis le 3 septembre 2007, et j'ai trouver un emploi mieux rémunéré en cdi aussi, je voudrais savoir si comme on me l'a dit, puisque je suis dans la société depuis moins de 6 mois, il m'est possible de quitter l'entreprise du jour au lendemain ? si non, y a t il des possibilité pour que ma demission se fasse vite car l'entrée dans la future entreprise est prevue le 12 février alors que nous sommes le 6 fevrier.rnrnmerci par avance pour votre réponse